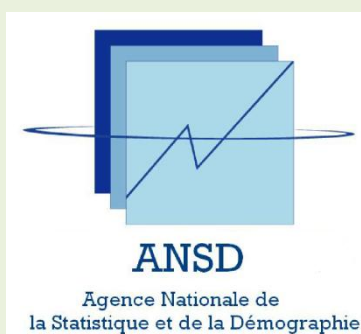




République du Sénégal
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



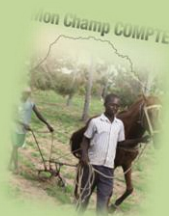
Agence Nationale de la Statistique
et de la Démographie



RAPPORT DEFINITIF

RGPHAE 2013

Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage



RGPHAE

Septembre 2014



Tout le monde
compte !

Chapitre XI : HABITAT ET ENVIRONNEMENT

Résumé

Le principal type de logement au Sénégal est les maisons basses (57,2%) et la plupart de ménages ont financé leur logement par leurs propres moyens (84,9%). Certains ménages vivent encore dans des cases (21,9%) et dans des baraques (2,4%).

Au Sénégal, l'habitat à tendance moderne ne traduit pas nécessairement de bonnes conditions de logement. Le Recensement révèle que près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec 3 personnes voire plus par pièce (30,9% en milieu rural contre 27,8% en milieu urbain). La propriété (72,6%) et la location (23,1%) constituent les types d'occupation les plus fréquents.

Par ailleurs, le principal revêtement des habitations est le ciment (74,7%) et le banco (13,4%). Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson (86% pour le bois en milieu rural et 58% pour le gaz en milieu urbain).

Près de huit ménages sur dix (73,8%) s'approvisionnent en eau par le robinet et quatre ménages sur dix (37,4%) disposent d'un robinet dans leur logement. Il en est pratiquement de même pour la disponibilité des toilettes équipées d'une chasse (48%) dont trois sur dix (32,4%) sont raccordées à une fosse septique. Relevons que près de deux toilettes sur dix (17,1%) sont constituées de latrines couvertes.

Le principal mode d'évacuation des eaux usées est le déversement dans la nature et concerne plus d'un ménage sur deux (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent un réseau d'égout, notamment en milieu urbain (28,7% contre 1,5% en milieu rural).

L'évacuation des ordures ménagères se fait par dépôt dans la nature (42,2%), par camion de ramassage (29,1%) ou par calèche ou charrette (16,1%).

Introduction

Le cadre législatif et réglementaire du secteur du logement est complexe et englobe plusieurs acteurs institutionnels logés dans différents ministères. A côté de la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant sur la réforme foncière et domaniale et celle 96-07 du 22 mars 1996 portant sur le transfert des compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, subsistent encore des pratiques coutumières et informelles qui demeurent une réalité incontournable au Sénégal.

Pour organiser l'occupation des sols dans les villes, l'Etat a conçu, depuis l'époque coloniale des plans directeurs d'urbanisme (PDU); Dakar en a depuis 1946. En outre, les pouvoirs publics interviennent depuis 1970 dans l'aménagement de parcelles viabilisées (parcelles assainies et ZAC), la production de logements à loyer modéré (SICAP et SN-HLM) et le soutien aux coopératives d'habitat.

La politique de l'habitat repose depuis 2009 sur une lettre de politique sectorielle visant à faciliter l'accès des classes moyennes et des populations défavorisées à un logement décent. Globalement, la lettre de politique sectorielle du secteur de l'habitat vise à aménager durablement l'espace urbain par l'élaboration et l'application d'outils de planification appropriés (PDU), dans la perspective de mettre en œuvre de façon cohérente non seulement les actions qui facilitent l'accès au logement, mais aussi les conditions d'exercice des différentes fonctions de production économique, sociale et culturelle.

Le Sénégal a aussi mis en œuvre des programmes spécifiques pour répondre à des besoins urgents ou particuliers liés au secteur de l'habitat. Il s'agit :

- des Plans Directeurs d'Urbanisme ;
- de la production de parcelles assainies ;
- de la restructuration et de la régularisation des quartiers précaires informels ;
- du développement des coopératives d'habitat ;
- du « Plan Jaxaay » dans le cadre des inondations ;
- du programme « une famille, un toit ».

Les matériaux utilisés dans la production de logements proviennent du marché intérieur (ciment, sable de dunes, béton, etc.) et de l'importation (accessoires électriques, sanitaires, aluminium, verre, céramiques, bois et ses dérivés, etc.). La part importante des produits importés fait que tout renchérissement des prix sur le marché international se répercute automatiquement sur les coûts de la construction.

Le marché de l'offre et l'acquisition des terrains au Sénégal sont encore dominés par l'informel. L'absence d'immatriculation, le nombre élevé d'intermédiaires, la

complexité et la lourdeur des procédures d'immatriculation entraînent des disparités énormes dans les prix des logements en milieu urbain.

Le financement du secteur est assuré en grande partie par le secteur bancaire dans l'acquisition de terrain, l'achat, la construction ou l'extension d'un logement. Toutefois, les bénéficiaires de ces financements sont en majorité des travailleurs du secteur formel disposant de garanties que les acteurs de l'informel ne peuvent pas offrir. Par ailleurs, les taux d'intérêt élevés et l'absence de ressources stables de longue durée excluent une bonne partie des travailleurs du secteur formel (quotité cessible inférieure aux annuités à rembourser).

La combinaison des facteurs ci-dessus (financement inadapté, parcelles viabilisées insuffisantes, coût élevé des matériaux de construction, cadre législatif complexe, prégnance de l'informel) rend difficile la production massive de logement à des prix abordables.

XI.1. QUALITE DES DONNEES

Malgré les mesures prises durant l'exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 (RGPHAE-2013) pour réduire les erreurs inhérentes à toute opération d'envergure, ces précautions ne sauraient se substituer à la nécessité d'évaluer la qualité des données collectées avant toute opération d'analyse. En effet, en dehors des erreurs de conception, la cohérence et la véracité des informations fournies durant le Recensement dépendent du comportement des agents recenseurs qui détermine la fiabilité des données et aussi de la nature des réponses fournies par la population recensée. A cet effet, il convient alors de procéder à une évaluation interne et externe des données collectées, afin de cerner la portée des résultats qui en découleront. Toutefois, en l'absence de données récentes de recensement des pays voisins à notre portée, nous ne ferons qu'une évaluation interne des données.

L'évaluation de la qualité des données permet d'apprécier la cohérence interne des variables d'étude. Dans ce cas, c'est la proportion des non réponses qui est évaluée.

Les non-réponses résument les cas de refus, les omissions et les erreurs de remplissage. Le tableau 11.1 montre que de toutes les variables utilisées dans le présent rapport ont été entièrement renseignées. En effet, pour la totalité des variables, les taux de non-réponses sont nuls. Toutefois, il faut noter que la différence de l'effectif valide par rapport aux autres variables, observée au niveau de

la variable « *mode d'acquisition du logement* » est liée au fait que ce sont seulement les propriétaires de logement qui ont été considérés dans le calcul du taux de non-réponse pour cette variable.

Tableau 11.1 : Evaluation du taux de non-réponse des variables d'analyse

Variables	Effectif valide	Effectif manquant	Taux de réponse en (%)	Taux de non-réponse en (%)
Type de logement	1 607 769	0	100,0	0,0
Nombre de pièces à usage d'habitation	1 607 769	0	100,0	0,0
Statut d'occupation	1 607 769	0	100,0	0,0
Mode d'acquisition du logement	1 181 851	0	100,0	0,0
Nature du mur et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Nature du toit et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Nature du sol et revêtement du bâtiment principal	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'éclairage	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal combustible pour la cuisson	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'approvisionnement en eau	1 607 769	0	100,0	0,0
Provenance de l'eau de boisson du ménage	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal type d'aisance	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'évacuation des eaux usées	1 607 769	0	100,0	0,0
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	1 607 769	0	100,0	0,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.2. TYPE DE LOGEMENT

Les caractéristiques des logements reflètent en partie les niveaux de vie des populations. Au niveau national, 57,2% vivent dans des maisons basses, 15,9% dans des maisons à étage et 2% dans des immeubles. Par contre, 21,9 % habitent dans des cases et 2,3% dans des baraques.

En 2002, les types de logement se répartissaient comme suit : 56,2% des ménages vivaient dans des maisons basses, 8,5% dans des maisons à étage, 0,8% dans des immeubles, 30,8% dans des cases, 2,5% dans des baraques. Ainsi, on observe une évolution favorable aux maisons à étage et aux immeubles qui doublent leur part globale. Ceci s'explique en partie par la raréfaction des terrains, tandis que les cases enregistrent une baisse de 9 points. La part des maisons basses et celle des baraques sont restées stables.

En milieu urbain, 61,3% résident dans des maisons basses, 27,9% dans des maisons à étage et 3,4% dans des immeubles. Par contre, en milieu rural, 52,5% vivent dans des maisons basses, 2,3% dans des étages et 0,4% dans des immeubles. Il est important de souligner que 41,5% des ménages vivent encore dans des cases et 2,4% dans des baraques.

La région de Dakar présente une situation assez particulière avec 48,8% des ménages qui vivent dans des maisons basses, 41,7% dans des maisons à étage et 5,7% dans des immeubles. Par ailleurs, 85,6% des ménages logeant dans des immeubles et 81% logeant dans des maisons à étage vivent à Dakar. En dehors de Ziguinchor, Saint-Louis, Thiès, Kaolack Kolda et Diourbel, les maisons à étage abritent moins de 3% des ménages des régions. Quand aux immeubles, ils abritent moins de 1% des ménages.

Tableau 11.2 : Répartition en % des ménages selon le type de logement par région et milieu de résidence

REGION	Type de logement						Total
	Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	
Dakar	0,6	1,2	2,3	48,8	41,7	5,5	100,0
Ziguinchor	0,8	3,7	1,8	88,9	4,5	0,4	100,0
Diourbel	1,4	28,5	4,2	59,8	5,8	0,3	100,0
Saint-Louis	1,1	20,9	2,1	69,5	6,1	0,4	100,0
Tambacounda	1,3	56,4	1,6	36,8	2,8	1,0	100,0
Kaolack	0,5	28,7	2,5	64,2	3,4	0,7	100,0
Thiès	1,0	12,0	2,0	76,3	8,4	0,3	100,0
Louga	0,7	42,9	2,1	51,3	2,9	0,1	100,0
Fatick	0,2	35,4	1,0	62,1	1,1	0,1	100,0
Kolda	1,0	61,3	1,1	34,0	1,5	1,1	100,0
Matam	1,9	26,1	5,1	63,8	2,9	0,2	100,0
Kaffrine	0,3	70,4	1,1	27,5	0,7	0,1	100,0
Kédougou	0,7	76,3	1,6	20,1	0,5	0,8	100,0
Sédhiou	1,5	17,9	1,6	76,4	2,4	0,1	100,0
Sénégal	0,9	21,9	2,3	57,2	15,9	2,0	100,0

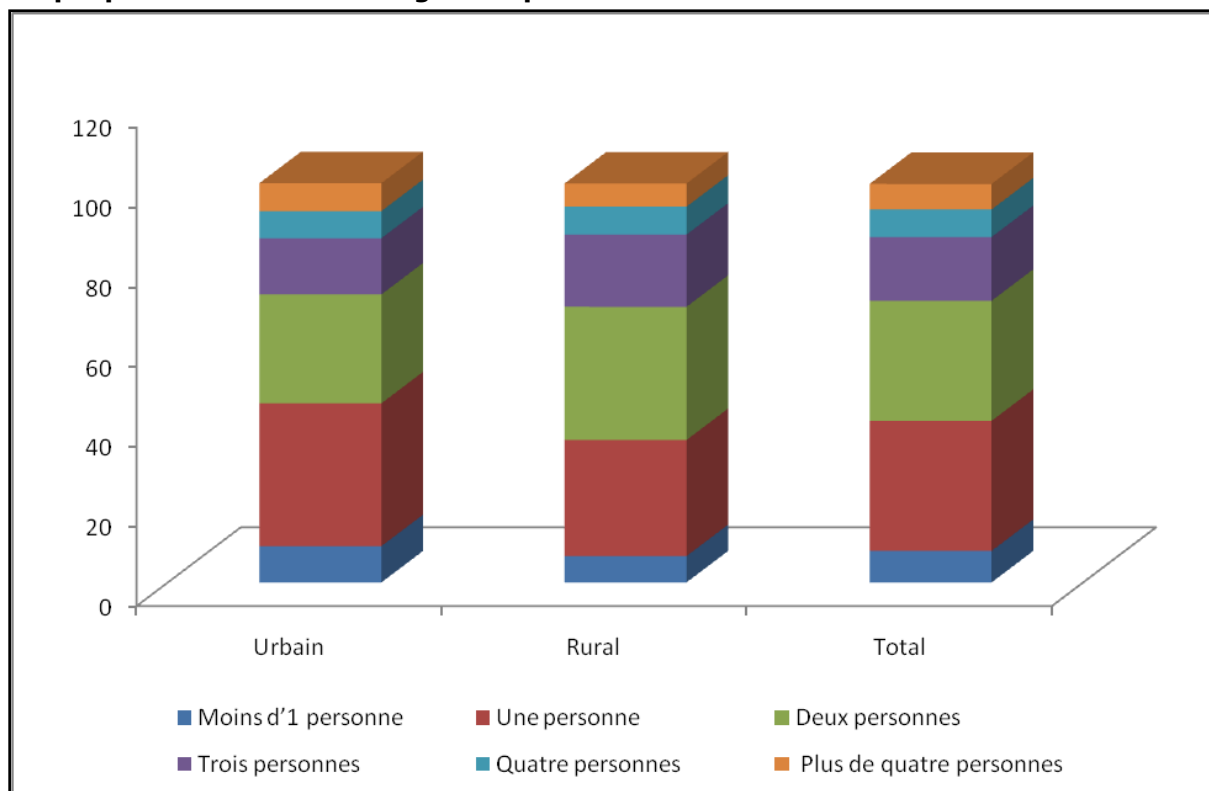
Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.3. TAILLE ET DENSITE DU LOGEMENT

Au niveau national, le nombre moyen de personnes par pièce s'établit à 2,5 contre 2,7 en 2002. La région de Matam enregistre la valeur la plus élevée (2,8 personnes par pièce en moyenne), alors que les régions de Ziguinchor et Sédhiou, avec respectivement 2 et 2,2, ferment la marche.

Près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec en moyenne «3 personnes ou plus» par pièce. Cette promiscuité est plus élevée en milieu rural (30,9% contre 27,8% en milieu urbain). Par rapport à 2002, on observe une amélioration des conditions d'hébergement (37,8% des ménages avaient un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à 3).

Graphique 11.1 : Densité du logement par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Dans les régions, la promiscuité touche particulièrement les régions de Saint Louis, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kaffrine et Matam. Toutefois, les régions de Sédhiou et Ziguinchor se singularisent avec respectivement 19,7% et 16,9% (donc bien en deçà de la moyenne nationale) des ménages ayant un nombre de personnes par pièce supérieur ou égal à trois. Par ailleurs, c'est à Dakar et à Ziguinchor que les taux d'occupation (moins d'une personne par pièce) sont plus élevés. La région de Kaffrine, avec 4,7%, occupe la dernière place.

Tableau 11.3 : Répartition des ménages selon la densité du logement et par région de résidence

REGION	Type de logement						Total
	Autre	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à Appartement	
Dakar	9,1	35,7	25,9	13,9	7,3	8,0	100,0
Ziguinchor	16,9	42,6	23,5	9,7	3,7	3,4	100,0
Diourbel	7,4	32,5	33,2	16,4	6,0	4,6	100,0
Saint-Louis	6,1	28,6	29,3	17,8	8,6	9,6	100,0
Tambacounda	7,5	30,3	31,7	17,6	6,9	6,0	100,0
Kaolack	5,7	27,3	34,1	19,5	7,6	5,8	100,0
Thiès	7,8	32,3	31,7	16,2	6,5	5,5	100,0
Louga	6,4	32,5	33,0	16,4	6,3	5,4	100,0
Fatick	5,2	26,8	34,5	20,0	7,7	5,8	100,0
Kolda	5,7	30,2	35,1	17,9	6,5	4,7	100,0
Matam	6,3	25,6	29,0	19,1	9,5	10,4	100,0
Kaffrine	4,7	25,8	37,7	20,4	6,7	4,7	100,0
Kédougou	9,0	34,1	30,1	15,7	5,9	5,2	100,0
Sédhiou	8,5	38,6	33,2	13,0	4,1	2,6	100,0
Sénégal	7,9	32,6	30,1	16,0	6,9	6,4	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.4. STATUT D'OCCUPATION

Globalement, la propriété et la location sont les modes d'occupation les plus fréquents au Sénégal (88,1%). 67,9% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 4,7% de copropriétaires, 20,1% de locataires, 2,9% de colocataires. L'hébergement gratuit par un tiers (par l'employeur, les parents et autres) est assez rare (3,4%). Signalons enfin la faiblesse de la location-vente qui traduit les difficultés que les structures du secteur en charge de ce volet traversent depuis des années.

On note une évolution en faveur de la propriété et de la location. En 2002, au niveau national, 67,2% des ménages s'étaient déclarés propriétaires de leur logement, 19,1% locataires ou en colocation, 6,9% copropriétaires, 4,9% logés par la famille, 1,2% logés par l'employeur.

La location est plus fréquente en milieu urbain (35,5%). Tandis qu'en milieu rural, près de neuf ménages sur dix (89,3%) sont propriétaires de leur logement.

Ces chiffres cachent de grandes disparités entre Dakar et Ziguinchor et les autres régions. Dakar est la seule région où la proportion de ménages locataires (46,0%,

donc deux fois supérieure à la moyenne nationale) est plus élevée que les propriétaires (37,1%). La région de Ziguinchor (58,3% de propriétaires) se singularise par sa proportion de locataires (25,6%) et celle de logés par les parents (5,8%), deux fois plus élevée que la moyenne nationale.

Dans les autres régions, la propriété est le statut d'occupation prédominant. A l'exception de Thiès (74,5%) et Tambacounda (78,3%), plus de quatre ménages sur cinq sont propriétaires de leur logement. La location est peu fréquente ; moins d'un ménage sur dix est locataire (excepté Tambacounda (11,8%) et Thiès (12,3%)). La copropriété du logement est surtout présente dans les régions de Fatick et Thiès (6% environ), alors qu'elle est très faible à Dakar, Kolda et Kédougou (moins de 4%). Comme au niveau national, la location-vente est presque inexistante dans les régions (avec un maximum de 2 ménages sur 10 000 dans la région de Kédougou). Signalons enfin que peu de ménages (moins de 2% en moyenne) sont logés par d'autres ménages (parents, colocation, employeurs).

Tableau 11.4 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation par région et milieu de résidence

REGION	STATUT D'OCCUPATION								Total
	Propriétaire	Co propriétaire	Locataire	Co locataire	Location vente	Logé par employeur	Logé par parents/amis	Autre	
Dakar	37,9	3,9	46,0	6,9	0,1	1,5	2,8	1,0	100,0
Ziguinchor	58,2	6,6	25,6	1,8	0,0	0,9	5,8	1,0	100,0
Diourbel	88,6	4,2	3,6	0,5	0,0	0,4	1,8	0,9	100,0
Saint-Louis	80,4	5,0	9,3	1,2	0,0	1,0	2,2	0,9	100,0
Tambacounda	78,3	4,7	11,8	1,8	0,0	0,7	1,9	0,8	100,0
Kaolack	81,1	5,4	8,9	1,2	0,0	0,6	2,1	0,7	100,0
Thiès	74,5	5,9	12,3	2,0	0,1	1,6	2,4	1,2	100,0
Louga	88,5	4,7	3,2	0,6	0,0	0,5	1,6	0,9	100,0
Fatick	84,8	6,2	5,2	0,6	0,0	0,6	2,0	0,5	100,0
Kolda	84,0	3,8	8,7	0,7	0,0	0,4	2,0	0,4	100,0
Matam	88,9	3,9	4,5	0,6	0,0	0,5	1,2	0,4	100,0
Kaffrine	89,5	4,4	2,8	0,5	0,0	0,4	2,0	0,4	100,0
Kédougou	88,4	1,5	7,4	0,7	0,0	0,5	0,9	0,6	100,0
Sédhiou	85,0	6,0	5,3	0,5	0,0	0,6	2,0	0,7	100,0
Urbain	49,1	4,6	35,5	5,1	0,1	1,5	3,1	1,0	100,0
Rural	89,3	4,8	2,8	0,3	0	0,5	1,6	0,7	100,0
Sénégal	67,9	4,7	20,2	2,9	0,0	1,0	2,4	0,9	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.5. MODE D'ACQUISITION

L'auto construction reste le mode d'acquisition prédominant au niveau national (84,9% des ménages propriétaires), suivi de l'héritage (9,5%), les autres formes

d'acquisition (2,9%), le recours à un promoteur immobilier (1,6%) et les coopératives d'habitat (1,1%).

L'auto construction est plus fréquente en milieu rural (plus de 9 ménages sur dix) qu'en milieu urbain (76,7%). Le passage par un promoteur immobilier ou une coopérative est presque inexistant en milieu rural. Ce mode d'acquisition ne concerne que les acteurs du secteur formel, lesquels sont surtout concentrés en milieu urbain. Signalons enfin la part importante de l'héritage en milieu urbain (15%) comparé au milieu rural (5,9%).

Dans les régions autres que Dakar (71,5%), l'auto construction demeure le mode d'acquisition par excellence (près de 9 ménages sur dix). L'accès à la propriété via un promoteur immobilier ou une coopérative est négligeable, sauf dans la région de Dakar (6,2% et 3,7% respectivement). L'héritage est plus fréquent dans les régions de Dakar (14,8%), Thiès (13,8%), Saint Louis (10,4%), Ziguinchor (11,0%) et Tambacounda (9,4%), mais reste dans des proportions non négligeables dans les autres régions.

Tableau 11.5 : Répartition des ménages selon le mode d'acquisition du logement par région et milieu de résidence

REGION	Mode d'acquisition					Total
	Auto construction	Promoteur immobilier	Coopérative d'habitat	Héritage	Autre	
Dakar	71,5	6,2	3,7	14,8	3,8	100,0
Ziguinchor	85,1	0,8	0,9	11,0	2,3	100,0
Diourbel	88,1	0,6	0,7	6,6	3,9	100,0
Saint-Louis	86,4	0,2	0,5	10,4	2,5	100,0
Tambacounda	85,1	0,6	0,8	9,4	4,2	100,0
Kaolack	89,5	0,6	0,5	8,1	1,3	100,0
Thiès	82,0	0,6	0,5	13,8	3,2	100,0
Louga	89,8	1,2	0,5	5,8	2,6	100,0
Fatick	91,4	0,3	0,4	6,6	1,4	100,0
Kolda	91,9	0,5	0,5	4,7	2,5	100,0
Matam	90,1	0,1	0,5	7,1	2,2	100,0
Kaffrine	93,6	0,1	0,5	4,7	1,1	100,0
Kédougou	91,9	0,2	1,3	4,0	2,6	100,0
Sédhiou	89,4	0,8	0,9	5,9	3,1	100,0
Urbain	76,7	3,2	1,9	15	3,3	100,0
Rural	90,3	0,5	0,7	5,9	2,6	100,0
Sénégal	84,9	1,6	1,1	9,5	2,9	100,0

Source: ANSD. RGPHAE 2013

XI.6. ELEMENTS DE CONFORT

XI.6.1. MATERIAUX DE CONSTRUCTION

XI.6.1.1. Nature du mur

La majorité des bâtiments ont leur mur en ciment (69,6%). Cela est particulièrement fréquent dans l'habitat urbain (85,7%) avec le ciment qui constitue le principal revêtement des murs. Le niveau de recours à ce matériau concerne un ménage sur deux en milieu rural.

Dans la plupart des régions, le ciment demeure le matériau le plus utilisé. Toutefois, le Banco est le plus utilisé principalement dans les zones rurales de Kédougou (69,8%), Sédhiou (64,8%), Kolda (60,4%), Ziguinchor (57,6%), Tambacounda (55,6%) et Kaffrine (44,0%). Les matériaux tels que le ciment avec des carreaux, le ciment avec du marbre, le ciment avec le bois, le bois seul ne sont pratiquement pas utilisés au niveau de toutes les régions.

Tableau 11.6 : Répartition des ménages selon la nature du mur

REGION	Nature du mur et revêtement du bâtiment principal									Total
	Ciment	Ciment avec carreaux	Ciment et marbre	Ciment avec bois	Bois	Banco	Banco+ enduit ciment	Paille/Tige	Autre	
Dakar	87,9	10,0	0,2	0,2	0,9	0,1	0,0	0,1	0,4	100,0
Ziguinchor	50,3	1,1	0,0	0,1	0,4	39,5	7,8	0,3	0,5	100,0
Diourbel	66,9	4,2	0,1	0,6	1,6	1,5	0,8	20,7	3,6	100,0
Saint-Louis	65,7	2,5	0,1	0,5	1,9	14,9	3,1	9,8	1,5	100,0
Tambacounda	42,9	1,2	0,1	0,3	2,0	42,5	4,4	5,2	1,5	100,0
Kaolack	72,6	2,3	0,0	0,6	0,2	17,3	3,6	2,9	0,5	100,0
Thiès	85,3	3,1	0,2	0,4	0,7	1,0	0,3	8,2	0,9	100,0
Louga	57,0	3,1	0,1	0,7	2,4	1,2	0,8	32,9	1,8	100,0
Fatick	68,2	0,9	0,0	0,4	0,5	17,9	4,9	6,2	1,0	100,0
Kolda	38,2	0,7	0,0	0,3	1,4	47,9	4,4	5,1	2,0	100,0
Matam	51,2	1,0	0,1	0,7	3,4	25,2	6,8	9,4	2,1	100,0
Kaffrine	42,3	0,5	0,0	0,4	0,7	38,8	6,0	10,3	0,9	100,0
Kédougou	31,5	0,4	0,0	0,3	1,5	56,7	3,4	5,3	1,0	100,0
Sédhiou	33,9	0,4	0,0	0,1	1,0	57,5	5,4	0,9	0,6	100,0
Urbain	85,7	7,6	0,2	0,3	0,7	2,9	1,0	1,2	0,5	100,0
Rural	51,4	1,3	0,0	0,5	1,7	25,2	3,5	14,4	1,9	100,0
Sénégal	69,6	4,6	0,1	0,4	1,2	13,4	2,2	7,4	1,2	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.6.1.2. Nature du toit

Au niveau national, le Zinc (36,3%) et le béton (32,4%) sont les matériaux les plus fréquemment utilisés pour les toitures des logements. Un écart considérable existe selon le milieu de résidence. En effet, le béton est plus utilisé en milieu urbain (52,6%), tandis qu'en milieu rural, le zinc et le chaume/paille sont plus usités, (respectivement 47,5% et 36,9%).

Dans la plupart des régions, le zinc constitue le principal matériau utilisé pour la construction des toits. Les toits en zinc sont plus fréquents à Ziguinchor (83,7%, globalement, 88,6% en milieu rural et 77,8% en milieu urbain). Certaines régions se distinguent par des toitures essentiellement faites en paille/chaume en milieu rural ; tel est le cas de Kédougou (86,8%), Kaffrine (76,8%), Kolda (73,4%) et Tambacounda (70,8%). La toiture en béton est plus répandue à Dakar urbain (71,1%).

Les régions de Dakar et Matam se singularisent par la proportion la plus forte de ménages ruraux dont la toiture est en béton. En ce qui concerne les toits en tuile ou ardoise, ils sont assez fréquents en milieu rural dakarois (46,5%), mais également en milieu urbain à Saint-Louis (28,9%).

Tableau 11.7 : Répartition des ménages selon la nature du toit par région

REGION	Nature du toit et revêtement du bâtiment principal					Total
	Autre	Béton	Tuile/ardoise	Zinc	Chaume/ paille	
Dakar	0,5	70,3	24,2	4,6	0,3	100
Ziguinchor	0,4	8,7	3,8	83,7	3,5	100
Diourbel	1,2	19,4	2,2	61,9	15,4	100
Saint-Louis	3,6	22,0	18,9	33,7	21,9	100
Tambacounda	2,1	11,5	3,8	29,4	53,1	100
Kaolack	0,5	12,0	6,8	53,9	26,7	100
Thiès	0,5	26,7	9,2	56,4	7,1	100
Louga	1,9	13,6	2,9	44,5	37,1	100
Fatick	0,4	5,7	2,9	58,5	32,6	100
Kolda	1,2	5,1	1,5	34,3	57,7	100
Matam	5,7	25,9	2,6	39,9	25,9	100
Kaffrine	1,6	2,2	2,8	25,5	67,9	100
Kédougou	0,5	6,5	0,7	18,7	73,6	100
Sédhiou	1,0	3,4	0,6	78,7	16,3	100
Urbain	0,6	52,6	17,7	26,3	2,7	100
Rural	1,9	9,4	4,3	47,5	36,9	100
SENEGAL	1,2	32,4	11,4	36,3	18,7	100

Source: ANSD. RGPHAE 2013

XI.6.1.3. Nature du sol

Au niveau national, un peu moins de la moitié des constructions à usage d'habitation ont leur sol en ciment (42,5%) et l'usage de carreaux ne concerne que le quart des habitations (25,8%). Des revêtements du sol en sable 17,8% et en argile/banco (7,6%) deviennent moins importants.

Un peu plus de 40% des logements urbains et ruraux ont leur sol en ciment. Les sols en carreaux sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural (42,9%, contre 6,5%) et, inversement, le sable est plus répandu en zone rurale (30%) qu'en zone urbaine (7,1%).

On retrouve plus les sols en ciment dans toutes les régions. Les sols en carreaux sont plus fréquents à Dakar urbain (56,5%) ; les sols en argile/banco et sable sont prédominants au niveau des zones rurales des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda, Kédougou, Kaffrine et Matam.

Tableau 11.8 : Répartition des ménages selon la nature du sol par milieu de résidence et région

REGION	Nature du sol et revêtement du bâtiment principal								Total
	Carrelage	Ciment	Argile/ banco	Sable	Tapis	Moquette	Bois ciré	Autre	
Dakar	55,8	33,9	0,1	4,6	4,9	0,5	0,0	0,1	100
Ziguinchor	9,3	51,2	18,1	16,8	4,0	0,2	0,0	0,4	100
Diourbel	16,1	45,6	1,4	30,2	4,9	0,1	0,4	1,2	100
Saint-Louis	14,9	43,1	10,5	23,0	6,7	0,3	0,4	1,0	100
Tambacounda	4,2	41,4	22,7	27,2	2,5	0,1	0,3	1,7	100
Kaolack	13,2	56,1	9,0	15,4	5,9	0,2	0,0	0,2	100
Thiès	24,6	52,2	1,3	13,7	7,6	0,2	0,0	0,4	100
Louga	11,4	41,8	2,8	34,2	7,4	0,1	0,5	1,7	100
Fatick	8,7	52,2	12,7	19,9	6,0	0,1	0,0	0,4	100
Kolda	4,6	38,9	21,3	32,6	1,6	0,1	0,1	0,9	100
Matam	4,9	47,0	24,2	20,5	0,8	0,0	0,9	1,6	100
Kaffrine	3,0	36,8	20,9	32,0	5,8	0,1	0,3	1,1	100
Kédougou	3,5	36,2	35,0	21,4	2,5	0,0	0,0	1,4	100
Sédhiou	2,5	37,1	22,6	35,3	1,4	0,0	0,1	1,0	100
Urbain	42,9	42,7	1,4	7,1	5,3	0,4	0,0	0,2	100
Rural	6,5	42,3	14,7	30,0	4,9	0,1	0,3	1,2	100
SENEGAL	25,8	42,5	7,6	17,8	5,1	0,2	0,2	0,7	100

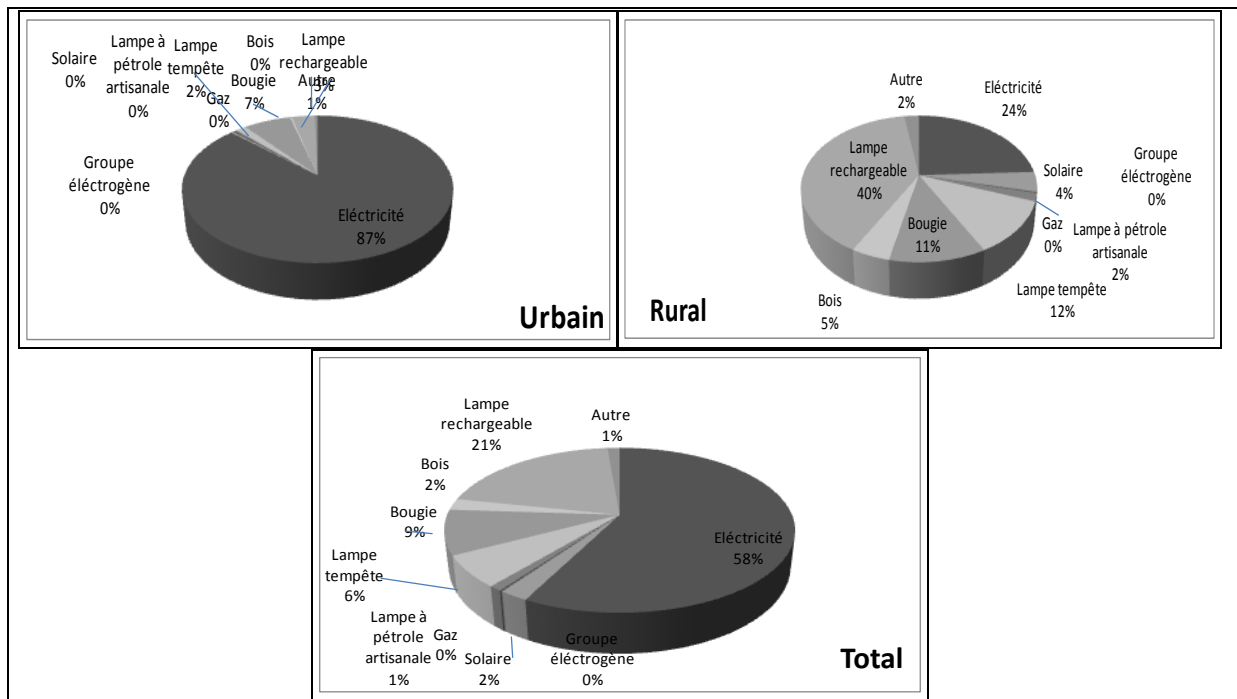
Source: ANSD. RGPHAE 2013

XI.6.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Les sources d'énergie les plus utilisées pour l'éclairage restent l'électricité (57,5% des ménages) et la lampe rechargeable (20,4%). La bougie et la lampe tempête, troisième et quatrième mode d'éclairage, touchent respectivement près de neuf et six ménages sur cent seulement. Seuls 2,2 % des ménages ont recours au solaire et 1,0% à la lampe pétrole artisanale. Il faut remarquer que seulement 2,3% des ménages utilisent le bois pour s'éclairer et 0,1% des ménages utilisent le groupe électrogène et 0,1% le gaz comme source d'éclairage.

On remarque une importante inégalité d'accès à l'électricité entre les milieux urbain et rural. En effet, 86,9% des ménages urbains utilisent l'électricité et moins du quart des ménages ruraux (24,2%) l'utilise. La lampe rechargeable (près de 40%) est la principale source d'éclairage utilisée par les ménages ruraux, contrairement au milieu urbain où seulement 3,3% des ménages l'utilisent.

Graphique 11.2 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

On note au niveau de toutes les régions, que plus de la moitié des ménages urbains ont accès à l'électricité : 94,4% au niveau de la région de Dakar, 86,7% à St Louis, 84,9% à Thiès, 79,5% à Ziguinchor. Les plus faibles taux d'accès sont observés dans les régions de Kaffrine (57,9%), Kolda (53,4%) et Kédougou (50%). L'électricité constitue ainsi le principal mode d'éclairage en milieu urbain. Au contraire, en milieu rural, son usage est très variable selon la région. A l'exception de régions telles que Dakar, Diourbel, Thiès et, dans une moindre mesure, Ziguinchor, la lampe rechargeable constitue le mode d'éclairage le plus usité dans les zones rurales. Elle est prédominante au niveau des zones rurales des régions de Kédougou (61,8%), Kaffrine 60%), Kaolack (56,9%) et Fatick (54,8%).

Tableau 11.9 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage par région et milieu de résidence

REGION	Principal mode d'éclairage										Total
	Electricité	Solaire	Groupe électrogène	Gaz	Lampe à pétrole artisanale	Lampe tempête	Bougie	Bois	Lampe rechargeable	Autre	
Dakar	93,8	0,3	0,0	0,2	0,1	0,2	4,5	0,1	0,6	0,2	100
Ziguinchor	54,3	2,8	0,2	0,1	2,5	11,4	10,3	0,4	17,5	0,6	100
Diourbel	50,6	1,3	0,1	0,1	1,3	7,8	12,6	1,3	23,7	1,2	100
Saint-Louis	51,4	2,3	0,4	0,1	0,9	6,7	4,1	4,7	27,3	2,2	100
Tambacounda	25,2	4,2	0,1	0,0	1,8	12,3	11,7	8,7	31,2	4,7	100
Kaolack	40,0	3,4	0,1	0,1	1,0	7,2	10,6	0,8	35,5	1,5	100
Thiès	62,4	1,6	0,2	0,2	0,8	4,9	11,3	0,7	17,4	0,5	100
Louga	34,9	3,9	0,2	0,1	1,8	13,3	7,4	4,9	32,5	1,1	100
Fatick	27,4	7,6	0,2	0,1	1,2	5,8	9,6	0,9	46,4	0,6	100
Kolda	20,3	2,4	0,1	0,0	1,8	6,8	24,6	8,3	31,6	4,0	100
Matam	32,9	4,1	0,1	0,0	2,1	15,7	2,3	9,7	29,8	3,3	100
Kaffrine	13,8	3,1	0,2	0,1	1,2	14,4	8,9	2,3	52,9	3,1	100
Kédougou	15,7	5,6	0,4	0,1	0,6	5,8	8,3	6,0	50,3	7,2	100
Sédhiou	20,5	6,1	0,2	0,0	4,1	15,8	17,8	2,2	31,1	2,2	100
Urbain	86,9	0,4	0,1	0,2	0,3	1,5	6,7	0,3	3,3	0,4	100
Rural	24,2	4,4	0,2	0,1	1,8	11,6	11,2	4,5	39,7	2,4	100
SENEGAL	57,5	2,2	0,1	0,1	1,0	6,2	8,8	2,2	20,4	1,3	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7. ENVIRONNEMENT

Les questions relatives à l'environnement occupent une place importante dans les débats internationaux, notamment du fait des changements climatiques observés sur l'ensemble de la Terre. L'accélération du réchauffement de la planète, due en partie aux actions de l'homme, a entraîné ces dernières années une succession de catastrophes naturelles (tsunamis, inondations, montée du niveau des eaux marines, tremblement de terre). Pour tenter de renverser la tendance ou au moins tenter de réduire les effets des changements sur les populations, les conférences internationales sur la thématique incitent les gouvernements à prendre des mesures permettant de développer un comportement écologique. Cela passe notamment par l'essor de l'usage de sources d'énergie « propres », la mise en place d'infrastructures d'assainissement.

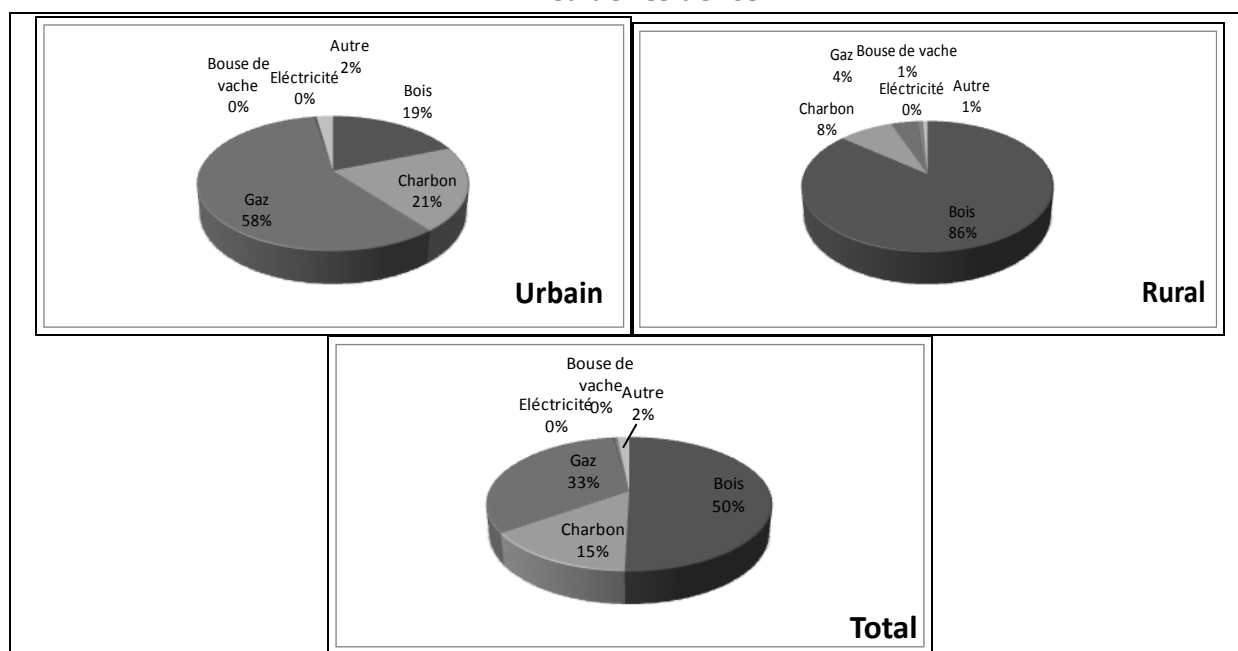
XI.7.1. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

L'OMS estime à environ 3 milliards le nombre d'individus qui utilisent les combustibles solides (bois, résidus agricoles, déjections animales, charbon et charbon de bois) pour faire cuire leurs aliments ou chauffer leur logement (OMS/UNICEF, 2012)¹⁶. Il s'agit essentiellement de personnes résidant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ces combustibles polluent l'air des logements et contribuent à la survenue de maladies des voies respiratoires.

Au Sénégal, les principaux combustibles utilisés sont le bois (50,4%) et le gaz (32,7%). Moins de 1% des ménages font usage de l'électricité et la bouse de vache comme combustible pour la cuisson.

Les ménages ruraux se servent principalement du bois pour la cuisson (86%), tandis qu'en milieu urbain, le gaz est le principal combustible. Le charbon et le bois sont utilisés par respectivement 20,4% et 19% des ménages urbains. Le charbon est donc plus utilisé en milieu urbain.

Graphique 11.3 : Répartition des ménages selon le combustible utilisé pour la cuisson par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Au niveau régional, le bois est plus utilisé dans les régions de Matam (94,2%), Kaffrine (92,2%) et Sédhiou (91,3%). Le charbon est plus utilisé dans les régions de Ziguinchor (32,2%), Diourbel (32%). L'utilisation du gaz est bien plus forte dans les régions de Dakar (77,7%), Thiès (33,9%) et, dans une moindre mesure, Saint-Louis (19,4%).

¹⁶ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, *Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement 2012*, rapport.

Pour une région donnée, les habitudes des ménages en matière d'usage de combustible pour la cuisson diffèrent selon le milieu de résidence. En moyenne, 9 ménages ruraux sur 10 utilisent du bois pour la cuisson.

En milieu urbain, l'usage du bois comme combustible est plus fréquent dans la majorité des régions. A Matam, environ 8 ménages sur 10 préparent leurs aliments avec du bois. Les régions de Dakar (3,6%), Thiès (28,9%) et Ziguinchor (29,5%) se distinguent par les plus faibles proportions de ménages cuisinant au bois. Pour ce qui est du charbon de bois, il est plus utilisé à Ziguinchor et Tambacounda (respectivement 53,5% et 47,8%). Le gaz comme combustible pour la cuisson est plus fréquent à Dakar et à Thiès (78,6% et 55,3% respectivement).

Tableau 11.10 : Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé pour la cuisson par région et milieu de résidence

REGION	Principal combustible pour la cuisson						Total
	Bois	Charbon	Gaz	Electricité	Bouse de vache	Autre	
Dakar	4,5	14,8	77,7	0,3	0,0	2,7	100
Ziguinchor	56,3	32,2	9,4	0,1	0,0	2,1	100
Diourbel	59,2	32,0	6,9	0,1	0,9	0,9	100
Saint-Louis	64,1	15,2	19,4	0,1	0,2	0,9	100
Tambacounda	80,4	16,0	2,2	0,1	0,0	1,4	100
Kaolack	68,0	17,1	13,0	0,1	0,5	1,3	100
Thiès	55,2	8,8	33,9	0,1	0,7	1,3	100
Louga	80,2	6,9	9,5	0,1	2,8	0,7	100
Fatick	85,3	4,2	9,2	0,0	0,6	0,6	100
Kolda	84,0	13,4	1,7	0,1	0,0	0,9	100
Matam	94,2	1,2	2,7	0,1	1,0	0,8	100
Kaffrine	92,2	5,7	1,2	0,0	0,1	0,7	100
Kédougou	84,8	11,6	2,2	0,1	0,0	1,3	100
Sédhiou	91,3	6,8	1,4	0,0	0,0	0,4	100
Urbain	19,0	20,4	58,0	0,2	0,1	2,4	100
Rural	86,0	8,4	4,0	0,0	0,9	0,7	100
SENEGAL	50,4	14,8	32,7	0,1	0,5	1,6	100

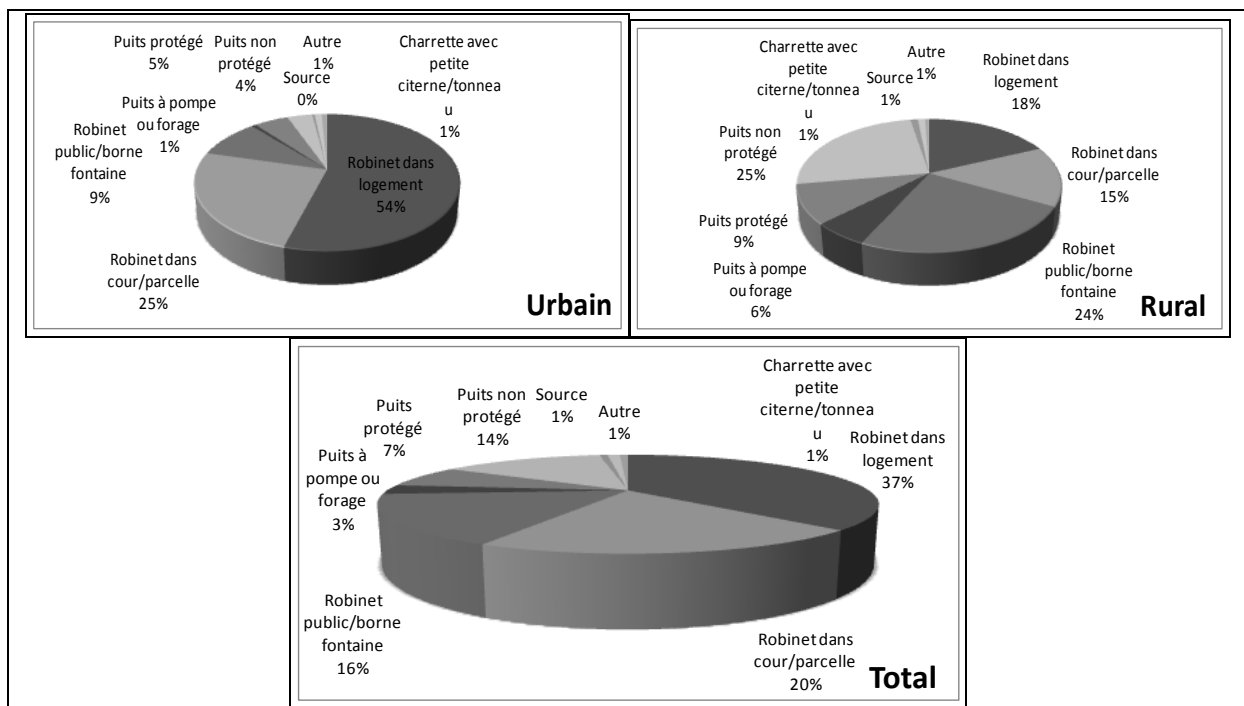
Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7.2. ACCES A L'EAU

L'accès à une eau potable concourt au maintien en bonne santé de la population. L'un des objectifs des OMD est de faire en sorte que 88% de la population mondiale accèdent à l'eau potable. Selon l'OMS, cet objectif est atteint depuis la fin de l'année 2010. Cependant, ce progrès est très disparate entre les continents, les pays voire même en leur sein. L'Afrique Subsaharienne concentre l'essentiel de la population mondiale n'ayant pas accès à une source améliorée d'eau potable.

Au Sénégal, le robinet constitue le principal mode d’approvisionnement en eau des ménages (73,8%). 37,4% des ménages disposent d’un robinet dans leur logement, tandis que 16,3% utilisent le robinet public ou la borne fontaine. En milieu urbain, 79,2% des ménages ont accès à un robinet privé dont 54,4% disposent d’un robinet dans leur logement. L’usage du robinet public ne concerne que 9,3% des ménages urbains. En milieu rural, 57,1% des ménages ont accès à un robinet, le plus souvent public. Près du quart des ménages utilisent l’eau des puits non protégés. Le forage et le puits protégé sont plus utilisés en milieu rural, respectivement 5,8% et 9,5% contre 0,6% et 5,0% en milieu urbain. Les autres sources d’approvisionnement en eau potable sont très peu usitées par les ménages. En général, moins de 1% des ménages y ont recours.

Graphique 11.4 : Répartition des ménages selon la source d'eau potable par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

A l’échelle régionale, si dans la plupart des régions, les ménages ont accès à l’eau du robinet, ce n’est pas le cas des régions du Sud et du Sud-est. En effet, le puits, en général non protégé, y est le principal mode d’approvisionnement en eau pour la boisson. Cette situation s’observe, quel que soit le milieu de résidence dans ces zones, sauf dans la région de Tambacounda, où l’usage du robinet est plus fréquent en milieu urbain. Par ailleurs, à Diourbel et Fatick, les charrettes équipées d’une citerne ou d’un tonneau approvisionnent respectivement 18,0% et 16,5% des ménages urbains. Il faut signaler à ce propos que dans certaines zones, l’eau vendue par les charretiers est préférée par les populations, parce que plus douce que celle fournie par les forages locaux. Cette dernière contient un certain taux de salinité.



Tableau 11.11 : Répartition des ménages selon le type d'accès à l'eau potable par région et milieu de résidence

REGION	D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?												Total
	Robinets dans logement	Robinets dans cour/parcelle	Robinets public/borne fontaine	Puits à pompe ou forage	Puits protégé	Puits non protégé	Source protégée	Source non protégée	Camion citerne	Charrette avec petite citerne/tonneau	Eau de surface	Eau minérale/améliorée	
Dakar	65,0	23,7	8,2	0,6	0,8	0,3	0,3	0,0	0,1	0,1	0,0	0,9	100
Ziguinchor	16,8	11,1	3,3	2,5	20,1	45,5	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	100
Diourbel	37,4	20,0	25,2	2,0	4,9	3,3	0,5	0,1	0,8	5,7	0,1	0,2	100
Saint-Louis	31,5	20,0	19,9	7,8	4,8	9,8	0,6	2,5	0,5	0,9	1,4	0,1	100
Tambacounda	12,4	10,5	14,6	7,5	13,4	40,8	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	100
Kaolack	26,4	23,4	31,4	0,5	3,9	13,4	0,2	0,0	0,0	0,6	0,0	0,2	100
Thiès	38,5	24,5	19,0	1,7	7,7	7,6	0,3	0,0	0,1	0,4	0,0	0,2	100
Louga	30,1	27,1	24,8	9,4	2,5	2,4	0,4	0,8	0,2	2,1	0,2	0,0	100
Fatick	9,5	15,1	25,3	0,8	11,1	33,8	0,7	0,1	0,0	3,3	0,0	0,4	100
Kolda	7,7	3,8	2,0	1,9	38,6	45,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	100
Matam	17,3	26,8	21,2	4,3	10,0	18,9	0,3	0,8	0,0	0,1	0,2	0,1	100
Kaffrine	21,4	16,1	42,8	2,7	2,8	13,5	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	100
Kédougou	6,1	5,0	6,1	42,4	10,6	24,0	0,3	4,6	0,0	0,0	0,8	0,0	100
Sédhiou	2,1	4,2	1,9	1,3	18,2	71,8	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	100
Urbain	54,4	24,8	9,3	0,6	5,0	3,7	0,3	0,0	0,1	1,0	0,1	0,6	100
Rural	18,3	14,6	24,2	5,8	9,5	24,9	0,3	0,7	0,3	1,0	0,3	0,1	100
SENEGAL	37,4	20,0	16,3	3,1	7,1	13,6	0,3	0,4	0,2	1,0	0,2	0,4	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

XI.7.3. ASSAINISSEMENT

Si à l'origine, l'assainissement portait uniquement sur les techniques d'évacuation des eaux usées, de nos jours, il concerne l'environnement de manière générale. En effet, la collecte, le traitement et l'évacuation des ordures et des déchets organiques y sont intégrés.

La réduction de moitié de la pauvreté dans les pays en développement est le principal but des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers l'éducation, l'amélioration du cadre de vie des populations, notamment par la couverture des besoins en assainissement.

XI.7.3.1. Type d'aisance

Selon un rapport de l'OMS, la cible des OMD liée à l'assainissement ne sera probablement pas atteinte. 1,1 milliards d'individus pratiquent la défécation à l'air libre, dont la grande majorité vit en milieu rural.

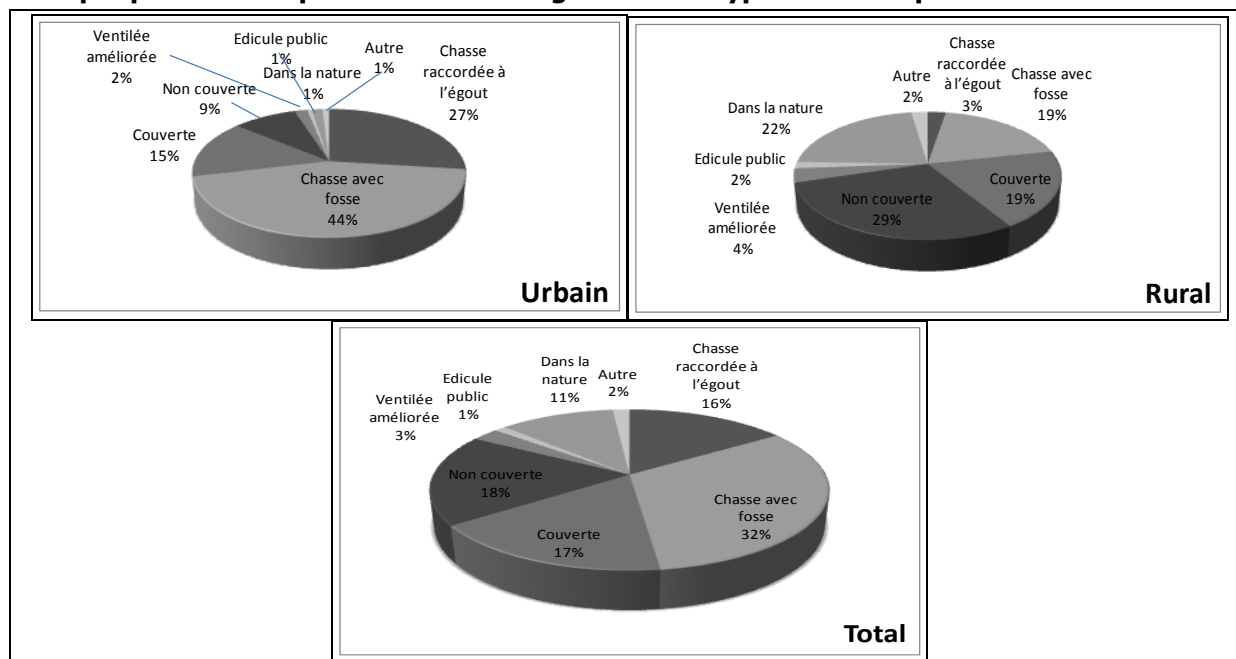
Les graphiques suivants permettent de constater que la chasse (avec fosse surtout), les latrines (non couvertes, en particulier) et, dans une moindre mesure, la nature constituent les principaux type d'aisance utilisés par les populations. En effet, 48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse. 38,1% des ménages utilisent des latrines dont près de la moitié est constituée par la catégorie non couverte. La défécation dans la nature concerne 11,2% des ménages.

Le type d'aisance utilisé diffère sensiblement selon le milieu de résidence. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, les latrines majoritairement non couvertes sont plus fréquentes. La défécation dans la nature y est également très fréquente. Au contraire, rares sont les ménages urbains qui la pratiquent.

Cette situation confirme la tendance observée au niveau mondial par l'OMS en 2012. Le milieu rural est en retard en ce qui concerne l'accès à des « services d'assainissement améliorés ».

On constate ainsi la quasi inexistence d'un réseau d'égout en milieu rural et son faible développement en milieu urbain. Exception faite de la chasse, pour un type d'aisance donné, le milieu rural se distingue généralement par les proportions les plus élevées. Il est à noter par ailleurs que très peu de ménages font usage des édicules publics et des latrines ventilées améliorées.

Graphique 11.5 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par milieu de résidence



Source: ANSD. RGPHAE 2013

Lorsque l'on s'intéresse aux régions, on se rend compte que le réseau d'égout est plus développé dans la région de Dakar. En effet, il s'agit de la seule région où plus de 40% des ménages disposent de lieux d'aisance munis d'une chasse d'eau raccordée à l'égout. Dans la plupart des régions, moins de 5% des ménages sont concernés. Exception faite de Dakar, les niveaux les plus élevés sont inférieurs à 8% et s'observent à Saint-Louis et Thiès (respectivement 7,4% et 6,4%). Le niveau le plus faible est relevé à Kédougou (moins de 1%). En général, quelle que soit la région, la proportion de ménages disposant de lieux d'aisance dotés de chasse avec fosse est nettement plus forte que ceux munis de chasse raccordée à l'égout.

A l'exception de Dakar et Thiès, dans les régions, les ménages utilisent généralement des latrines non couvertes pour l'essentiel. Les régions de Sédhiou et Kolda se distinguent par les proportions les plus fortes de ménages disposant de latrines non couvertes. Dans une moindre mesure, Ziguinchor et Tambacounda se situent dans la même lignée.

En ce qui concerne la défécation à l'air libre, de très fortes disparités s'observent entre les régions. En effet, cette pratique est assez rare à Dakar (moins de 1% des ménages) et Ziguinchor (moins de 5%). Kédougou se distingue par l'usage le plus fréquent de la nature comme lieu d'aisance (plus de 40% des ménages). Plus du quart des ménages pratiquent la défécation dans la nature à Kaffrine, Matam, Fatick et Louga avec respectivement 29,4%, 28%, 27,8% et 25,1%.

L'usage de lieux d'aisance « modernes » est de loin plus fréquent à Dakar, quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, si au moins 40% des ménages urbains disposent de lieux d'aisance dotés de chasse raccordée à l'égout, le milieu rural est essentiellement équipé de chasse avec fosse (72,7%).

Certaines régions se caractérisent par un usage plus fréquent des latrines, quel que soit le milieu de résidence. Tel est le cas des régions de Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Matam, Kaffrine et Sédhiou. En dehors de Kédougou, on trouve un plus grand nombre de ménages usant de lieux d'aisance modernes en ville, tandis qu'en campagne, une préférence pour les latrines est constatée. Toutefois, il existe des régions où une proportion non négligeable de ménages ruraux utilise la nature comme lieu d'aisance (Kédougou, Kaffrine, Matam, Fatick, Louga, Saint-Louis, Tambacounda et Kaolack). Ainsi, à Kédougou, un peu plus de la moitié des ménages ruraux pratiquent la défécation à l'air libre. Il s'agit d'ailleurs de l'une des rares régions où cette pratique concerne plus de 10% des ménages urbains (12,5% à Matam et 13,3% à Kédougou).

Tableau 11.12 : Répartition des ménages selon le type d'aisance par région et milieu de résidence

REGION	Principal type d'aisance								Total
	Chasse raccordée à l'égout	Chasse avec fosse	Couver te	Non couverte	Ventilée améliorée	Edicule public	Dans la nature	Autre	
Dakar	40,9	46,8	6,9	3,0	0,8	0,5	0,5	0,5	100
Ziguinchor	3,8	19,3	23,9	41,7	3,1	1,8	4,9	1,5	100
Diourbel	4,5	37,7	22,7	15,3	4,6	0,9	12,1	2,3	100
Saint-Louis	7,4	30,1	20,9	18,3	2,8	1,5	16,6	2,4	100
Tambacounda	2,1	10,6	18,5	45,3	3,1	1,4	17,2	1,8	100
Kaolack	4,7	25,3	22,5	27,1	3,4	1,4	13,9	1,8	100
Thiès	6,4	43,1	25,5	10,4	3,1	1,2	8,7	1,7	100
Louga	5,4	28,2	22,8	12,7	2,4	1,4	25,1	2,0	100
Fatick	1,8	25,6	18,0	17,0	6,1	1,7	27,8	2,1	100
Kolda	1,7	6,3	20,9	58,5	2,1	0,8	8,1	1,7	100
Matam	2,9	13,4	19,5	25,7	6,5	2,1	28,0	2,1	100
Kaffrine	2,2	10,0	16,9	32,6	2,8	1,9	29,4	4,2	100
Kédougou	0,8	6,4	17,9	29,9	1,5	0,8	40,3	2,4	100
Sédhiou	1,0	4,0	15,0	60,3	1,8	3,0	11,7	3,2	100
Urbain	27,0	44,2	14,9	9,0	1,8	0,7	1,5	1,0	100
Rural	2,6	19,0	19,5	29,1	3,6	1,7	22,1	2,4	100
SENEGAL	15,6	32,4	17,1	18,4	2,6	1,1	11,2	1,6	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

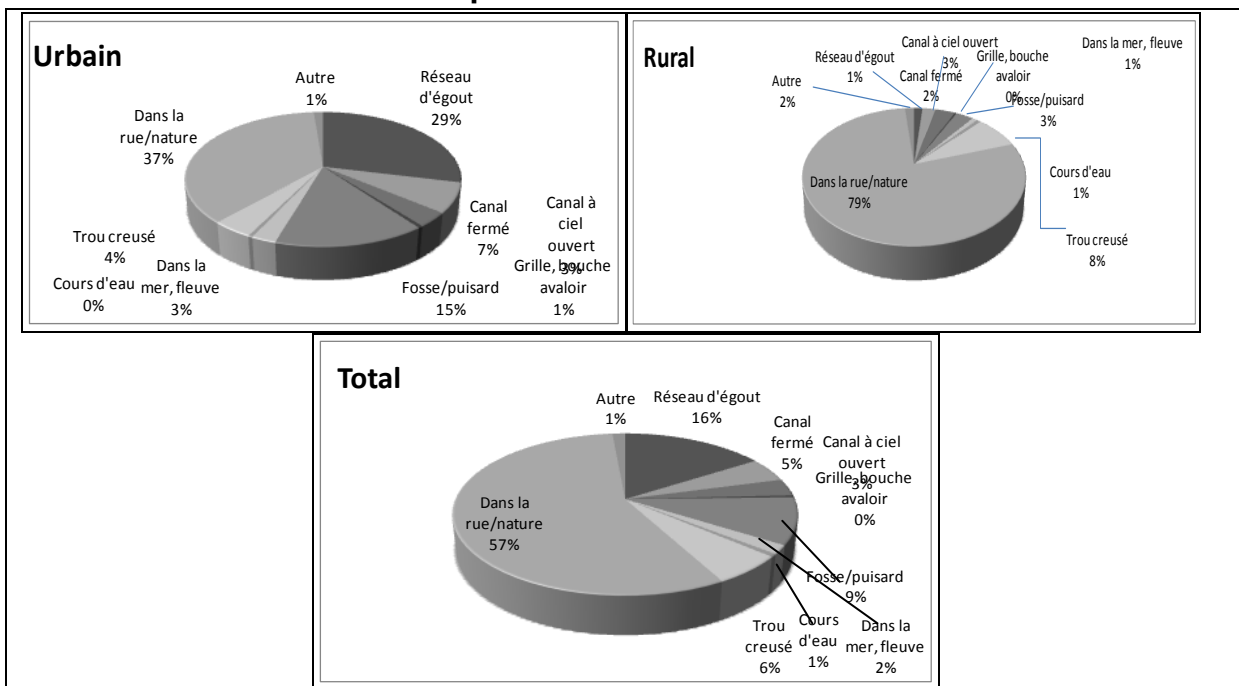
XI.7.3.2. Evacuation des eaux usées

L'absence de réseaux de canalisation, permettant de faciliter l'évacuation et le traitement des eaux usées des ménages, a des conséquences sur la santé des populations, en particulier les enfants en bas âge. En effet, le déficit des services d'assainissement de base est manifeste, lorsque l'on observe la répartition des modes d'évacuation des eaux usées des ménages aussi bien au niveau national qu'en tenant compte du milieu de résidence. En général, les ménages tendent à utiliser la voie publique ou la nature comme principal moyen d'évacuer les eaux usées. Toutefois, c'est en milieu rural que plus de trois quarts des ménages, soit près de 8 ménages sur 10, se débarrassent des eaux sales dans la nature.

Près de 16% des ménages utilisent le réseau d'égout. Il s'agit principalement de ménages urbains (28,7%). En effet, moins de 2% de ménages ruraux usent de ce réseau pour évacuer leurs eaux usées.

Les autres modes d'évacuation des eaux usées sont peu usités. Tel est le cas des infrastructures d'assainissement, telles que le canal fermé, canal à ciel ouvert, la grille bouche avaloir. Au niveau national, avec un peu plus de 9%, la fosse ou le puisard constitue le troisième mode le plus usité en matière d'évacuation des eaux usées. Environ 15% des ménages urbains l'utilisent contre seulement 3% en milieu rural.

Graphique 11.6 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

A l'échelle régionale, la nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées. Dans la majorité d'entre eux, plus de 70% des ménages, essentiellement ruraux, utilisent ce moyen non hygiénique et susceptible de favoriser les proliférations de bactéries et de moustiques, vecteurs de maladies à travers notamment la chaîne agricole.

Dakar se caractérise par la plus faible proportion de ménages utilisant la nature comme lieu d'évacuation des eaux usées. Le réseau d'égout (environ 44%) constitue le principal mode utilisé, en particulier dans la zone urbaine (45,4%). Avec Thiès, elles constituent les régions où un peu plus de 16% des ménages sont équipés d'une fosse ou d'un puisard pour l'évacuation des eaux usées là où moins de 1% des ménages de la région de Kaffrine en sont dotés. Le trou creusé est également très peu utilisé ; ce ne sont que dans les régions de Sédhiou (14,0%), Matam (11,3%) et Ziguinchor (10,3%) où l'on note une proportion significative de ménages l'utilisant comme mode d'assainissement. Il s'agit principalement de ménages résidant en milieu rural.

Tableau 11.13 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et la région

REGION	Principal mode d'évacuation des eaux usées										Total
	Réseau d'égout	Canal fermé	Canal à ciel ouvert	Grille, bouche avaloir	Fosse/ puisard	Dans la mer, fleuve	Cours d'eau	Trou creusé	Dans la rue/ nature	Autre	
Dakar	44,3	6,5	2,8	0,5	17,2	2,1	0,3	2,6	22,9	0,8	100
Ziguinchor	2,2	3,1	4,5	0,5	5,2	0,2	1,5	10,3	70,7	1,9	100
Diourbel	2,9	4,8	2,9	0,3	3,7	0,1	0,3	7,0	76,9	1,1	100
Saint-Louis	7,9	7,7	3,2	0,3	5,1	6,7	0,7	7,3	59,6	1,5	100
Tambacounda	1,4	4,9	4,8	0,6	4,0	0,6	0,8	6,8	73,6	2,5	100
Kaolack	4,0	3,2	4,9	0,2	3,5	0,2	0,3	4,0	78,8	0,8	100
Thiès	4,6	5,3	3,0	0,4	16,1	2,5	0,3	5,4	60,8	1,6	100
Louga	4,0	3,9	3,1	0,3	5,1	0,1	0,4	9,7	71,6	1,7	100
Fatick	0,9	1,7	2,6	0,2	2,1	3,5	0,3	4,7	82,7	1,3	100
Kolda	1,1	2,0	4,8	0,3	2,8	0,4	1,6	9,3	75,1	2,5	100
Matam	2,6	4,0	2,9	0,3	3,3	1,9	1,9	11,3	69,5	2,3	100
Kaffrine	1,3	1,1	4,3	0,2	0,9	0,0	0,5	4,5	85,7	1,4	100
Kédougou	0,3	4,5	2,5	0,2	1,9	1,0	0,9	4,4	82,0	2,3	100
Sédhiou	0,9	1,0	8,1	0,3	1,7	0,2	1,7	14,9	67,8	3,6	100
Urbain	28,7	7,1	3,4	0,5	14,9	2,5	0,4	4,1	37,0	1,3	100
Rural	1,5	2,3	3,4	0,3	3,0	0,9	0,7	7,8	78,6	1,6	100
SENEGAL	16,0	4,8	3,4	0,4	9,3	1,7	0,6	5,8	56,5	1,4	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

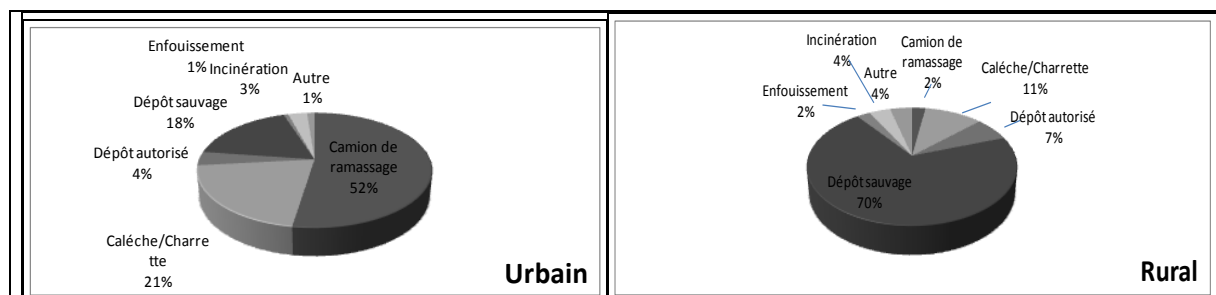
XI.7.3.3. Evacuation des ordures ménagères

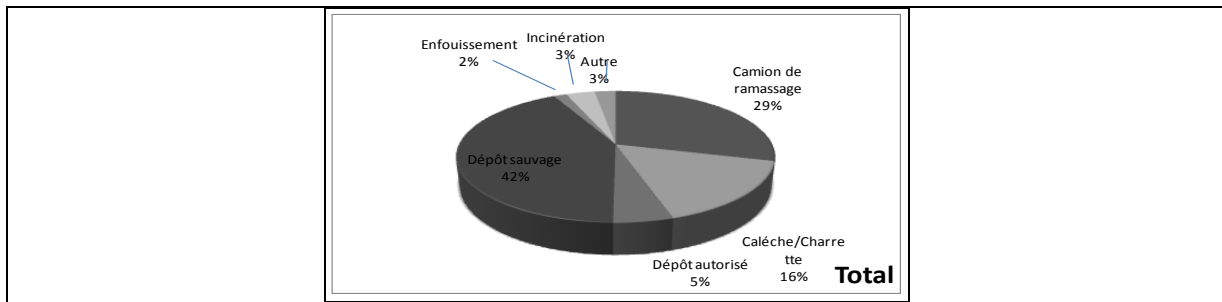
L'évacuation des ordures ménagères constitue un enjeu majeur de santé publique. Les déchets causent non seulement une pollution de l'air, notamment par l'odeur pestilentielle, mais également des maladies respiratoires et diarrhéiques. Divers modes d'évacuations existent. Dans les pays développés, la collecte est de plus en plus modernisée et combinée à un système de tri des ordures selon la matière. Le traitement est généralement confié à des industriels le plus souvent spécialisés dans l'enfouissement, l'incinération et le recyclage des ordures. Quel que soit le mode de traitement, de plus en plus de mesures sont prises dans le sens d'une réduction de l'impact des divers modes de traitement de déchets solides sur l'environnement. Au Sénégal, à l'image d'un certain nombre de pays en développement, des initiatives timides existent ; toutefois, il reste encore des efforts à faire comme le signale le rapport de l'OMS relatif à l'eau et à l'assainissement publié en 2012.

Au niveau national, trois principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : le dépôt sauvage (42,2%), le camion de ramassage (29,1%) et la calèche ou charrette (16,1%). Le dépôt autorisé (5,1%), l'enfouissement (1,6%) et l'incinération (3,5%) sont très peu usités par les ménages. Cette situation témoigne de la quasi inexistence d'infrastructures dédiées au traitement des ordures domestiques.

Un écart substantiel s'observe selon le milieu de résidence. Le dépôt sauvage est plus usité dans les ménages ruraux (69,9%). Au contraire, les citadins font le plus souvent appel aux camions de ramassage (52,5%) et aux calèches ou charrettes (20,9%). Environ 18% des ménages urbains utilisent les dépôts sauvages.

Graphique 11.7 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence





Source : ANSD. RGPHAE 2013

En région, un déficit criard de structures chargées de la collecte des ordures ménagères s'observe. En effet, le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures. La calèche ou la charrette évacue en général plus du quart des ordures dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack et, dans une moindre mesure, à Saint-Louis et Louga. Ziguinchor se singularise par un recours relativement fréquent à l'incinération, aussi bien en milieu urbain que rural.

La particularité de Dakar réside dans le fait qu'il s'agit de la seule région où l'essentiel des ordures ménagères est collecté par les camions de ramassage, aussi bien en milieu rural qu'urbain, même si une part non négligeable des déchets ruraux sont stockés dans les dépôts sauvages.

Dans les autres régions, l'étude du mode d'évacuation des déchets solides selon le milieu de résidence confirme la tendance observée au niveau national. Si en milieu rural, les caractéristiques des ménages en matière d'évacuation des ordures sont assez comparables, ce n'est pas le cas en milieu urbain. Le dépôt constitue le principal mode utilisé dans les régions du Sud et de l'Est, tandis que celles du centre et du Nord privilégient l'usage de la calèche ou de la charrette en milieu urbain.

Tableau 11.14 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon la région et le milieu de résidence

REGION	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
	Camion de ramassage	Calèche/ Charrette	Dépôt autorisé	Dépôt sauvage	Enfouissement	Incinération	Autre	
Dakar	85,5	5,2	2,1	6,1	0,2	0,3	0,5	100
Ziguinchor	7,2	2,4	6,2	49,8	4,0	28,2	2,2	100
Diourbel	4,6	31,0	8,0	47,4	2,6	3,3	3,1	100
Saint-Louis	5,1	21,9	7,3	57,7	1,9	2,9	3,2	100
Tambacounda	1,1	12,5	5,4	71,5	1,4	2,7	5,4	100
Kaolack	0,9	28,3	5,2	59,2	1,7	2,7	1,9	100
Thiès	8,3	39,5	4,2	41,6	1,9	2,3	2,2	100
Louga	2,3	24,4	6,6	59,7	1,4	0,8	4,9	100
Fatick	0,6	12,4	7,0	71,2	3,1	3,8	1,9	100
Kolda	0,9	4,4	5,7	73,4	2,4	8,6	4,5	100
Matam	5,0	4,3	10,9	69,8	1,4	3,1	5,5	100
Kaffrine	0,5	8,9	5,1	78,8	1,6	2,0	3,2	100
Kédougou	1,8	4,0	5,0	70,1	2,5	9,4	7,3	100
Sédhiou	1,4	3,2	9,5	72,3	2,1	4,1	7,3	100
Urbain	52,5	20,8	3,9	17,7	0,8	3,1	1,2	100
Rural	2,5	10,7	6,5	69,9	2,5	3,9	4,0	100
SENEGAL	29,1	16,1	5,1	42,2	1,6	3,5	2,6	100

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

La majorité des ménages sénégalais (57,2%) habitent dans des maisons basses. Toutefois, 41,5% des ménages ruraux vivent encore dans des cases et 2,4% dans des baraques.

Près de trois ménages sur dix (29,3%) vivent dans la promiscuité avec «3 personnes ou plus » par pièce. Cette promiscuité est plus élevée en milieu rural (30,9% contre 27,8% en milieu urbain).

La propriété et la location sont les types d'occupation les plus fréquents au Sénégal (67,9% des ménages sont propriétaires de leur logement et 20,2% sont des locataires). La plupart des ménages sénégalais accèdent au logement à travers l'auto promotion non encadré (84,9% des ménages propriétaires).

69,6% des ménages logent dans des bâtiments dont les murs sont revêtus en ciment. Le Zinc (36,3%) et le béton (32,4%) sont les matériaux les plus fréquemment utilisés pour les toitures des logements. Toutefois, des disparités sont observées selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, 52,6% des toitures sont en béton, tandis qu'en milieu rural, le Zinc et le chaume/paille sont plus usités, (respectivement 47,5% et 36,9%).

Près de huit (8) ménages sur dix utilisent une source d'énergie moderne pour s'éclairer (57,5% pour l'électricité et 20,4% pour la lampe rechargeable).

Le bois (50,4%) et le gaz (32,7%) sont les combustibles les plus utilisés par les ménages sénégalais pour la cuisson. Les ménages ruraux utilisent principalement du bois (86%), tandis qu'en milieu urbain, le gaz est le principal combustible (58%).

73,8% des ménages (37,4% disposent d'un robinet dans leur logement) s'approvisionnent en eau via le robinet.

48% des ménages utilisent des toilettes équipées d'une chasse dont 32,4% sont raccordées à une fosse et 17,1% utilisent des latrines couvertes. Les toilettes munies d'une chasse (44,2% avec fosse et près de 27% raccordée à l'égout) constituent le principal type d'aisance en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural, les latrines non couvertes (29,1%) et la défécation dans la nature (22,1%) sont plus fréquentes.

Le déversement dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées (56,5%). Seuls 16% des ménages utilisent le réseau d'égout (28,7% des ménages urbains et 1,5% des ruraux).

Le dépôt sauvage (42,2%), le camion de ramassage (29,1%) et la calèche ou charrette (16,1%) sont les modes d'évacuation des ordures ménagères les plus fréquents. Le dépôt sauvage est plus usité par les ruraux (69,9% contre 17,7% en milieu urbain). Le dépôt autorisé (5,1%), l'enfouissement (1,6%) et l'incinération (3,5%) sont très peu usités par les ménages.